

DEPARTEMENT
YONNE

DE LA COMMUNE DE CHAMPLOST -----

NOMBRE DE MEMBRES		
Nombre de membres en exercice	Nombre de membres présents	Nombre de suffrages exprimés
11	6	9
Date de la convocation		
07 avril 2025		
Date d’affichage		
Objet : Clôture du budget annexe de l’eau et de l’assainissement		

Séance du 15 avril 2025

L’an Deux mil vingt cinq
Et le 15 avril
À 20 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de
M. QUÉRET Jean-Louis Maire, -----

Présents : QUÉRET Jean-Louis, Maire, SEILLIÉBERT Christophe, BOCAT-MONNET Christiane, GARAULT Jean-Claude (Adjoint), PREVOST Yvette, ZIELINSKI Arnaud.
Absents ayant donné pouvoir :
CHICON Pierre donne pouvoir à PREVOST Yvette
COMPERAT Jean-Raymond donne pouvoir à ZIELINSKI Arnaud
LEMEITER Nathalie donne pouvoir à GARAULT Jean-Claude
Absents non excusés : BÉGLIA Gérard, MAIO Max
Secrétaire de séance : BOCAT-MONNET Christiane

VU le code général des collectivités territoriales,
VU la délibération du conseil communautaire n° 66/2024 du 27 juin 2024 relative au transfert des compétences eau et assainissement,
VU l’arrêté préfectoral n° PREF/DCL/BCL/2024/1020 en date du 23 octobre 2024 portant transfert de compétence « eau potable » et « assainissement collectif » et modification des statuts,
CONSIDÉRANT le transfert des compétences eau et assainissement à la communauté de communes Serein et Armanche à compter du 1er janvier 2025,
CONSIDÉRANT la clôture du budget annexe au 31/12/2024,
CONSIDÉRANT la mise à disposition des biens meubles, immeubles et des emprunts pour l’exercice de la compétence à la date du transfert,

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que le budget annexe de l’eau et de l’assainissement a été créé à la demande des services des finances publiques et que compte tenu du transfert des compétences eau et assainissement à la Communauté de Communes Serein et Armanche, ce budget n’a plus lieu d’exister.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 1 voix CONTRE et 8 voix POUR :

- **ACCEPTE** la clôture du budget annexe de l’eau et de l’assainissement au 31 décembre 2024.
- **MANDATE** M. le Maire pour en poursuivre l’exécution.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents s’y afférents.

Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Jean-Louis QUÉRET

